



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 065-216502260-20231211-2023068-DE



Séance du 11 décembre 2022 à 19h

2023/068

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA, Jean-Baptiste MARTINEZ, Régine TOSON, Bernard LHOSSEIN, Alexandre ARRIZABALAGA, Juliette SALANNE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Absents : Noémie DEUTSCH, Stéphanie MARQUEZ (procuration Dominique Gaye), Caroline ECORCHON (procuration Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 05 décembre 2023

AUTORISATION POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu le budget principal 2023, et les délibérations modificatives,

Considérant qu'il est possible, avec l'autorisation du Conseil Municipal, jusqu'à l'adoption du budget d'engager, de régler des dépenses d'investissement en début d'année 2024, avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors restes à réaliser).

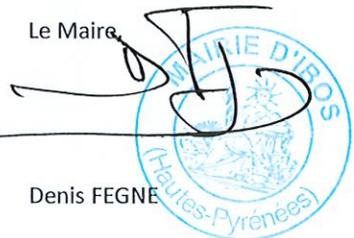
Ainsi informé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 dans la limite du quart du montant de la somme inscrite au budget de l'année précédente (2023) hors restes à réaliser, et à inscrire ces dépenses au BP 2024 lors de son adoption, dans les conditions suivantes :

Dépenses	Crédits ouverts en 2023	25%	Avances budgets 2024
Opération 45 - collégiale - chapitre 21	68 600.00	17 150.00	17 150.00
Opération 48 - voirie - chapitre 21	274 620.00	68 655.00	68 655.00
Opération 50 - matériel - chapitre 21	101 205.00	25 301.25	25 301.25
Opération 54 - bâtiments communaux – chap 23	457 940.00	114 485.00	114 485.00
Opération 56 - bois et forêts - chapitre 21	253 200.00	63 300.00	63 300.00
Opération 76 - groupe médical - chapitre 23	248 244.00	62 061.00	62 061.00
Opération 91 – Maison Rouède – chapitre 23	32 640.00	8 160.00	8 160.00
Opération 92 SDE – chapitre 20	70 000.00	17 500.00	17 500.00
Opération 96 – Restaurant scolaire – chapitre 23	1 096 030.00	274 007.50	274 007.50
Opération 99 – Ecoquartier Le Pouey – chapitre 23	10 000.00	2 500.00	2 500.00
Opération 100 – Budget participatif – chapitre 23	8 500.00	2 125.00	2 125.00
Opération 102 – City stade- Pump track – chapitre 23	35 000.00	8 750.00	8 750.00
Opération 103 – Piste cyclable – chapitre 21	371 800.00	92 950.00	92 950.00
	3 027 779.00	756 944.75	756 944.75

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,



Denis FEGNE